

# LEXBASE ENCYCLOPÉDIES



« Constituer un dossier ? Rédiger un contrat ?  
Gérer une situation critique ?  
Les encyclopédies LEXBASE apportent  
les réponses précises aux questions  
les plus larges sur le droit applicable »

Nos encyclopédies font état du droit positif, consolidant les textes en vigueur, éclairant leur application de la jurisprudence de principe, de la jurisprudence casuelle, et **APPORTANT LES CONCLUSIONS DE LA DOCTRINE ADMINISTRATIVE ET DE LA DOCTRINE UNIVERSITAIRE**, sur chaque point de droit.

## UN LARGE CHOIX ENCYCLOPÉDIQUE

LEXBASE vous propose des encyclopédies ou bases de données structurées, à travers lesquelles se conjuguent une analyse synthétique appuyée sur des sources officielles en accès direct et un moteur de recherche unique.

- › Droit du travail
- › Droit de la protection sociale
- › Droit fiscal
- › Conventions fiscales internationales
- › Droit des sociétés
- › Droit boursier et financier
- › Droit bancaire
- › Droit des sûretés
- › Droit des baux commerciaux
- › Droit des entreprises en difficulté
- › Droit médical
- › Droit de la responsabilité
- › Procédure civile
- › Droit du divorce
- › Droit des régimes matrimoniaux
- › Droit de la copropriété
- › Procédure pénale
- › Droit pénal général
- › Droit pénal spécial
- › Droit des marchés publics
- › Droit de la fonction publique
- › Droit électoral
- › Procédure administrative
- › Profession avocat
- › ...

## VOTRE ENCYCLOPÉDIE ACTUALISÉE CHAQUE JOUR

La mise à jour quotidienne des encyclopédies assure la sécurité juridique de vos recherches.

## LES + LEXBASE ENCYCLOPÉDIES

- › 2 000 études et synthèses mises à jour quotidiennement au service de votre sécurité juridique ;
- › 200 000 pages et 300 000 documents référencés pour garantir votre solution juridique.

## DES OUTILS PRATIQUES

- › **LEXBOOK** : pour imprimer tout ou partie de nos encyclopédies et lire posément votre documentation ;
- › **DOSSIERS** : pour gérer et imprimer votre documentation ;
- › **ALERTES** : pour être informé des nouveautés ou de l'actualisation des points de droit qui vous intéressent ;
- › **ACCÈS DIRECTS** : pour accéder directement aux sélections et résultats qui ont marqué votre recherche.
- › **LE COMPARATEUR DE VERSION DES ARTICLES DE CODES** : pour retrouver toutes les versions antérieures, en vigueur ou différées, de tous les codes français, mais aussi pour consulter les versions d'un même article et les comparer.